MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Compte Financier Unique 2024 est excédentaire de 235 038.02 € en fonctionnement due au report des années précédentes et excédentaire de 4 890.84 € en investissement due au report des années précédentes.

SECTION		CFU 2024	CA 2023
FONCTIONNEMENT	Dépenses	211 898.97 €	193 082.81 €
	Recettes	276 576.89 €	255 956.68 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	104 995.18 €	5 743.76 €
	Recettes	76 282.73 €	22 389.18 €

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025001-BF

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale sont en forte hausse. Elles passent de 35 084.17 € en 2023 à 50 512.89 € en 2024.

Bien que les dépenses d'électricité, de fournitures d'entretien et de petits équipements, l'entretien des bâtiments publics et autres biens mobiliers ainsi que les frais de déplacement, frais d'affranchissement et frais de télécommunication, du remboursement de frais divers (instruction des autorisations d'urbanisme) et de la taxe foncière, ces charges connaissent une forte hausse. Celle-ci s'explique par une augmentation de la consommation d'eau (suite au changement de prestataire et une sous-estimation entre les 2 factures semestrielles) ; du nombre de bon de chauffage ; une hausse du prix du carburant et une augmentation du besoin ; un nombre de colis de Noël plus élevé ; l'achat de produit de traitement pour destruction de nids de guêpes ; l'achat de vêtements de travail à la hausse suite à un besoin du service technique et de fournitures administratives pour les besoins du service administratif ; l'achat de fleurs ; l'entretien des réseaux a augmenté également du fait de la réparation d'éclairage public et d'une réparation d'évacuation des eaux pluviales ; l'entretien du tracteur tondeuse ; la maintenance par la reprise de l'ancien copieur (pris en charge financièrement par la société de rachat compte 75888) ; les assurances qui connaissent une augmentation globale ; la prise en charge d'une formation ; des autres faits divers pour la destruction d'archives ; les fêtes et cérémonies par l'inauguration du parcours de santé ; l'abonnement aux catalogues pour les services administratifs a légèrement augmenté et enfin l'abonnement à l'UMO.

L'article 61358 est celui ayant connu la plus forte augmentation : la location du copieur a augmenté puisque le contrat en cours a été racheté par un nouveau prestataire proposant des contrats avec un coût plus onéreux mais pris en charge financièrement par la société de

rachat avec un virement en une fois pour la durée du contrat (voir article 75888 qui a largement augmenté), une nacelle a été louée pour les besoins de pose de l'enseigne de la mairie et une sono a été louée pour la soirée du 13 juillet.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère augmentation. Elles passent de 63 093.83 € en 2023 à 64 488.01 € en 2024. Celle-ci est due à l'augmentation du point d'indice et aux charges en découlant.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Les charges sont en légère hausse qui s'explique par la légère hausse de la cotisation communale au syndicat scolaire. Elles passent de 74 698.82 € en 2023 à 77 299.77 € en 2024.

4) Charges financières (chapitre 66)

Plus aucun prêt n'est en cours depuis 2018 donc aucune dépense à ce chapitre.

5) Atténuation de ressources (chapitre 014)

Un chapitre en légère diminution, 20 206 € en 2023 contre 19 598 € en 2024. Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communale) a légèrement diminué.

FPIC = mis en place en 2012, il consiste à prélever des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025001-BF

B) <u>LES RECETTES</u>

6) Produits des services (chapitre 70)

Passe de 3503.02 € en 2023 à 2538.05 € en 2024. Une légère hausse due à l'actualisation du loyer de l'antenne Orange située sur le château d'eau.

7) La fiscalité (chapitre 73)

Bien que la commune ait perçu plus de contributions directes du fait de l'inflation, la fiscalité est en baisse car la commune a perçu moins d'attribution de compensation de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et moins de dotation de solidarité communautaire et moins de fonds départemental des DMTO (droits de mutation à titre onéreux notamment dans le cadre de transactions immobilières – diminution du fait notamment de la chute de vente des biens immobiliers).

La commune a perçu 184 496.80 € en 2024 contre 196 542.60 € en 2023.

8) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations sont en hausse : une très légère baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement – dotation de l'État) est à observer mais globalement le reste des dotations (dotation de solidarité rurale, dotations aux élus locaux, compensation des pertes de taxes foncières) sont en hausse et la commune a perçu des participations de l'Etat pour l'organisation des élections de 2024.

La commune a perçu 53 552.18 € en 2024 contre 46 416.38 € en 2023.

9) Produits de gestion courante (75)

Ces produits sont très fortement en hausse du fait de l'augmentation annuelle des loyers et surtout comme vu dans les dépenses de fonctionnement concernant le rachat du contrat du copieur, la société de rachat à financer le rachat de l'ancien copieur ainsi que la différence de montant de la location du nouveau copieur sur la totalité de l'engagement.
La commune a perçu 35 411.40 € en 2024 contre 7 605.07 € en 2023.

10) Produits financiers (chapitre 76)

Chapitre en légère hausse, 2.14 € perçus en 2023 et 2.96 € perçus en 2024. Il s'agit des produits financiers des capitaux détenus auprès de la SICAE Oise et des parts sociales détenues auprès du Crédit Agricole.

11) Atténuation de charge (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement de salaire et charge de personnel par l'assurance statutaire de la commune en cas d'arrêt maladie d'un agent. Cela représenté 1887.47 € en 2023 contre 475.50 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025001-BF

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, et des subventions.

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est en forte hausse. En 2024, la commune a réalisé le parcours de santé sur le Parc Gaston et Christian DELAVENNE ; une nouvelle enseigne a été installée car l'ancienne était très vétuste et fait apparaître le blason communal et l'ancienne cloche a été réinstallée ; des lanternes d'éclairage public ont été changé pour passage au led ; de nouveaux panneaux électoraux bois ont du être fabriqués pour faire face au grand nombre de candidats aux élections européennes ; enfin, la commune est désormais munie d'une enceinte portable pour ses inaugurations, soirée du 13 juillet ...
La commune a donc investi pour 104 995.18 € en 2024 contre 5743.76 € en 2023.

D) LES RECETTES

Bien que la commune ait perçue moins de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA : la commune paie ses factures en TTC puis récupère la TVA via ce fonds sur ses dépenses N-1 - moins de dépense en 2023 donc moins de FCTVA en 2024), le volume des recettes a fortement augmenté du fait d'une part plus importante de taxe d'aménagement et des subventions versées pour la création du parcours de santé (Conseil Départemental de l'Oie) ; pour le remplacement de lanternes d'éclairage public par de la led (Conseil Départemental de l'Oise et Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées) ; pour l'étude de sécurité pour la Grande rue et la rue Neuve (Conseil Départemental de l'Oise via l'État et les amendes de police).
Les recettes d'investissement sont donc passées de 22 389.18 € en 2023 à 76 282.73 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025001-BF

MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

Prévisions dépenses totales de fonctionnement		CFU 2023	CFU 2024	Ecarts
Montants total	011	35 084.17 €	50 512.89 €	15 428.72 €
	012	63 093.82 €	64 488.01 €	1 394.19 €
	022	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	65	74 698.82 €	77 299.77 €	2 600.95 €
	66	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	67	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	014	20 206.00 €	19 598.00 €	- 608.00 €
	042	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Montants globalisés avec les écarts		193 082.81 €	211 898.67 €	18 815.86 €

Prévisions recettes totales de fonctionnement		CFU 2023	CFU 2024	Ecarts
Montant total	70	3 503.02 €	3 538.05 €	35.03 €
	73	196 542.60 €	184 496.80 €	- 12 045.80 €
	74	46 416.38 €	53 552.18 €	7 135.80 €
	75	7 605.07 €	34 511.40 €	26 906.33 €
	76	2.14 €	2.96 €	0.82 €
	77	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	013	1 887.47 €	475.50 €	- 1 411.97 €
	042	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Montants globalisés avec les écarts		255 956.68 €	276 576.89 €	20 620.21 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025001-BF

MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

Prévisions dépenses totales de investissement		CFU 2023	CFU 2024	Ecarts
Montants total	16	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	20	301.32 €	0.00 €	- 301.32 €
	21	5 442.44 €	104 995.18 €	99 552.74 €
	040	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	041	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Montants globalisés avec les écarts		5 743.76 €	104 995.18 €	99 251.42 €

Prévisions recettes totales de investissement		CFU 2023	CFU 2024	Ecarts
Montant total	021	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	10	20 818.38 €	8 438.34 €	- 12 380.04 €
	13	1 570.80 €	67 844.39 €	66 273.59 €
	16	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	1068	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	040	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	041	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Montants globalisés avec les écarts		22 389.18 €	76 282.73 €	53 893.55 €